



Construction - réception des travaux - pénalités de retard

Par **sebkase**, le **26/03/2010** à **06:22**

Bonjour,

Construction d'une maison début des travaux 15 décembre 2008 pour traçage et semelle... Puis arrêt pour congés bâtiment.... Reprise le 20 janvier 2009. Le contrat prévoyait durée des travaux 7 mois... L'entreprise à réaliser des travaux de peinture qui n'était pas dans le devis sans mon autorisation... il n'a pas vérifié le suivi de son chantier... A la fin, il me réclame un coût de peinture que je devais faire moi-même. C'est une 1ère maladresse de sa part pour passer en force. Pour moi, rien de signer, rien à payer.... 2ème anomalies, il s'est fait avoir avec son plombier et son électricien et il a dû les virer et faire appel à un autre professionnel. Pendant ce temps ma construction a été plus ou moins massacré... bref le chantier a fini par se terminer avec les préjudices suivants : 3WC prévus mais 2 installés. Dès le départ je lui avez indiqué le 3ème WC au sous-sol. Comme il n'a pas fait les réserves prévues pour l'évacuation, il a été bloqué techniquement pour poser ce 3ème WC. Il m' alors proposé un WC broyeur pour régler le problème. J'ai accepté tant bien que mal comptant sur son honnêteté... Quant à l'électricité cela ne fonctionne pas dans deux des chambres

Pour avoir l'ouverture d'EDF, c'était le paiement ou non remise des clés. Sur la réception des travaux, il devait poser son WC sous 10 jours. A l'heure actuelle, rien malgré lettre recommandée et contact téléphoniques.. Que faire pour qu'il tienne sa parole avec plus de 5 mois de retard...